

Le confinement est donc repoussé au 11 mai... Concernant l'activité au sein de la DGFIP, pour Solidaires Finances Publiques, la priorité absolue reste la santé des agents et des usagers. Et pour l'heure, la campagne IR est maintenue avec la date du 20 avril...

La fermeté du Ministre dans sa décision d'un report a minima laissent craindre que les pouvoirs publics feront tout pour organiser une campagne qui se rapprocherait des conditions normales, et ce dans un contexte anormal. Avec un risque épidémique toujours présent... Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable.

Tant que nous sommes en confinement, pour les agents assurant des missions prioritaires les obligeant à poursuivre leur activité, le télétravail doit rester la règle.

Le taux en présence des agents doit être maintenu le plus bas possible.

Tout retour en présentiel dans les bureaux est un facteur de risque d'exposition, et de contamination au SARS-CoV-2 qui génère le Covid-19 dont la dangerosité a nécessité des mesures politiques hors du commun.

C'est pourquoi, **concernant le PCA**, nous exigeons d'avoir connaissance des effectifs par structures et métier (comme dans maintenant plusieurs départements) afin de savoir combien d'agents travaillent réellement sur les missions de PCA en précisant les télétravailleurs et les agents en présentiel. En effet, les annonces de la DG sur l'organisation de la campagne ne nous rassurent en rien sur le taux de présence dans les services dans les jours qui arrivent...

Nous souhaitons également avoir un document spécifique établissant très précisément l'ensemble de la situation par SIP :

- effectifs théoriques
- agents empêchés ne pouvant pas être appelés
- télétravailleurs
- possibilités travail à distance supplémentaires

NRP : évidemment, l'actualité covid 19 prime dans la période, mais nous continuons à combattre cette réforme globalement et nous ne désespérons pas que cette crise serve de leçon aux gouvernants.

Les restructurations en cours ne peuvent que fragiliser la DGFIP : Il faut stopper toutes les opérations de restructurations et en finir avec tout ce qui affaiblirait la DGFIP, ce qui suppose de stopper le NRP. Et le même raisonnement vaut pour les suppressions d'emplois.

Vous devez annoncer le retrait, et si ce n'est pas en votre pouvoir au moins le report de toutes les opérations prévues au 1er janvier 2021. Même chose pour celles du 1er janvier 2022.

Pour Solidaires Finances Publiques 38, compte-tenu de leur engagement actuel et de la durée de rebond après la crise, aucun agent ne doit avoir à subir en parallèle de telles opérations.

Les difficultés qui s'annoncent vont être importantes et concerneront l'ensemble de la DGFIP. Celle-ci ne peut être davantage fragilisée dans une période où elle sera au coeur de l'activité économique et du fonctionnement d'une action publique elle-même vitale à la société. La priorité doit être la stabilité.